

**FR**

Bruxelles, le 19 novembre 2009
(OR. en)

**RÉUNION INFORMELLE DES CHEFS OU
DE GOUVERNEMENT
BRUXELLES, LE 19 NOVEMBRE 2009
COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

Les chefs d'État ou de gouvernement de l'Union européenne ont noté avec une grande satisfaction que le traité de Lisbonne entrera en vigueur le 1^{er} décembre 2009. Ce traité jettera les bases d'une Union européenne plus démocratique, plus efficace et plus transparente, ce qui permettra à l'Union de mieux relever les défis qui se posent à elle.

Grâce au traité de Lisbonne, l'Union disposera d'un président permanent du Conseil européen et d'un haut représentant pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, ce qui améliorera la continuité et renforcera le rôle de l'Union sur la scène internationale.

P R E S S E

Rue de la Loi, 175 B - 1048 BRUXELLES Tél.: +32 (0)2 281 6319 Fax: +32 (0)2 281 8026
press.office@consilium.europa.eu <http://www.consilium.europa.eu/Newsroom>

1
FR

Lors de la réunion informelle qu'ils ont tenue aujourd'hui à Bruxelles, les chefs d'État ou de gouvernement sont parvenus à un accord politique sur les nominations suivantes:

– ***Président du Conseil européen***

M. Herman VAN ROMPUY sera président du Conseil européen.

Il sera élu par le Conseil européen, pour une durée de deux ans et demi, renouvelable une fois.

– ***Haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité***

Mme Catherine ASHTON sera haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité.

Elle sera nommée par le Conseil européen, avec l'accord du président de la Commission.

Le président de la Commission, le haut représentant et les autres membres de la Commission seront soumis, en tant que collège, à un vote d'approbation du Parlement européen.

– ***Secrétaire général du Conseil***

M. Pierre de BOISSIEU sera secrétaire général du Conseil.

Il sera nommé par le Conseil.

Les décisions formelles sur les nominations seront prises une fois que le traité de Lisbonne sera entré en vigueur, le 1^{er} décembre 2009.
